

GABIAN**COMMUNE DE GABIAN
DELIBERATION**

L'an deux mille vingt, et le Mercredi 27 Mai à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des fêtes de la Commune exceptionnellement, en session ordinaire.

Présents :

Messieurs BERTHOMIEU Michel, BOUDET André, BOUTES Francis, DE BARROS Claudy, FOREZ Daniel, ISARN Pierre, LAVIT Frédéric, SOULIE Christophe.
Mesdames DEMARIS Christelle, GROUSSET Emilie, ROUSSET Agnès, LABROUSSE Marlène, LOPEZ Chantal, PAILLES Séverine.

Membres absents : Madame GALZY Isabelle.

Procuration : Madame GALZY Isabelle donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame PAILLES Séverine

14/2020 Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Madame PAILLES Séverine pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Madame LABROUSSE Marlène, Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ↪ Nombre de bulletins : 15
- ↪ Bulletins blancs ou nuls : 0
- ↪ Suffrages exprimés : 15
- ↪ Majorité absolue : 8

Monsieur BOUTES Francis ayant obtenu 15 voix est proclamé Maire, il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Francis BOUTES